

# Immersion dans le monde carcéral

En février 2007, à la prison de la Colonie des Etablissements de la plaine de l'Orbe (EPO), neuf détenus pour la plupart condamnés à de lourdes peines sont autorisés à participer à un atelier de cinéma. Le résultat? Cinq courts métrages réalisés par autant de détenus et un documentaire de la cinéaste Denise Gilliland. *Interview*

Propos recueillis par Estelle Pralong

*L'émilie* : Comment s'est mis en place cet atelier-cinéma?

**Denise Gilliland** : C'est avec Anne-Laure Sahy de *Prélude* (1) que nous avons décidé de mettre sur pied un atelier cinéma aux EPO. Les participants sont des détenus qui ont répondu à une annonce interne. L'avantage de cette prison, c'était l'existence d'un studio de télévision interne, le Canal Déchaîné. Ainsi, avec l'aide de professionnels, et malgré les embûches, les participants ont pu se former aux métiers du cinéma et, pour cinq d'entre eux, réaliser un court métrage.

*Pourquoi avez-vous finalement décidé de réaliser un documentaire sur cette aventure?*

L'idée de base était la réalisation et l'édition des courts métrage sur DVD avec, en bonus, un making-off réalisé par les détenus dans une esprit ludique. En cours de route, je me suis aperçue que ces détenus condamnés à de longues peines – certains soumis à l'article 43 (voir encadré p. 8) – leurs réflexions, leur anxiété lors des rejugements constituaient un sujet politique et humain. Mais nous marchions sur des oeufs! Aucune image ne pouvait sortir de la prison sans autorisation, nous avions des problèmes de financement et la pérennité de l'atelier a été mise à mal. Tout s'est construit au fur et à mesure, le financement, les autorisations. Le projet a pris de l'ampleur et je pense que les autorités pénitentiaires ont pris conscience de la valeur de témoignage du documentaire. Finalement, les courts métrages et le documentaire n'ont pas subi de censure. Il a fallu se battre, mais nous avons pu établir un bon contrat de confiance.



photo: Michèle Massy

*Les participants de l'atelier cinéma ont-ils bien accepté de se laisser filmer?*

Je donne un droit de regard sur le montage aux protagonistes de tous mes documentaires. Je pense que c'est ça qui les relaxe. Une relation de confiance peut s'instaurer et je peux tout filmer. Finalement, jamais personne ne m'a demandé d'enlever quoi que ce soit.

*Côtoyer des détenus, c'est aussi se demander pour quelles raisons ils sont là. Comment vous êtes-vous positionnées?*

Pour *Article 43* (2), j'ai changé de casquette en cours de route. Dans le cadre de l'atelier-cinéma, nous ne voulions pas savoir les raisons de leur condamnation, afin d'être libre dans nos relations avec eux. Mais, pour mon propre film, je trouvais trop frustrant pour les spectateurs/trices de ne pas savoir et, de plus, je craignais que «la machine à fantasmer» ne se mette en route et qu'ils/elles imaginent le pire.

J'ai donc demandé à certains les raisons de leur condamnation. Ils n'étaient évidemment pas obligés de répondre. Je ne leur ai pas demandé à tous, cela dépendait des relations établies.

(1) *Prélude* propose d'établir des liens entre les sphères culturelles et pénitentiaires de Suisse romande. Dans une démarche de démocratisation culturelle, d'élargissement des publics et d'échanges artistiques, le pôle suscite, coordonne et produit l'intervention artistique en milieu carcéral puis la diffuse en lui assurant un suivi. Voir [www.prelude.ch](http://www.prelude.ch)

(2) Mention spéciale du jury «Regard sur le crime» au Festival Visions du réel, Nyon 2008.

suite p. 8 et 9



photo: Michèle Massy

## Cinq courts métrages

### *Gros cauchemar,* un documentaire de création de Pedro Toledo

Le regard d'un homme se pose sur le vol d'un aigle dans le ciel azur. Beauté et plénitude d'un instant de liberté. Puis le rêve devient cauchemar. Dans ce film poétique, le réalisateur évoque son histoire personnelle.

### *La vie d'une patate,* un documentaire d'Hervé Barbezat

Hervé Barbezat nous raconte un processus, la vie d'une pomme de terre, du germe à sa distribution, en passant par les nombreuses étapes de travail aux champs. L'agriculteur passionné se révèle être un prisonnier. Loin de se restreindre à un documentaire agricole didactique, le film, en un retournement de situation, parvient à casser certaines idées reçues à propos de la vie en détention.

### *A l'époque,* un documentaire historique de Jean Anken

Curieux d'histoire, Jean Anken raconte l'évolution des Etablissements de la plaine de l'Orbe, des marais au pénitencier.

### *Bernhard, pourquoi, Bernhard?,* un documentaire-portrait de Bernhard Baeriswyl

Portrait autobiographique et intimiste de Bernhard. Comme dans un jeu de miroir, dans une évocation sobre de son quotidien, Bernhard vit, écrit, prie, sculpte, soude, travaille, tandis qu'un autre Bernhard, surgi du passé, nous est suggéré par une succession de voix off.

### *La liberté c'est...,* un documentaire de création d'Olivier

Des fleurs, comme autant d'individus, s'animent. Parmi elles se tient une marguerite. Sur un hymne à la liberté, la marguerite s'effeuille, les fleurs s'abîment. On les enferme dans une cage. Elles paniquent. Retrouveront-elles leur liberté?

## Un documentaire de Denise Gilliland

*Article 43* retrace l'aventure de détenus et de cinéastes qui partagent des moments intenses de cinéma en prison. Sur fond de contraintes carcérales et cinématographiques, rencontre avec des hommes lourdement condamnés qui évoquent avec pudeur et sans fard les actes qui ont fait basculer leur existence. Plusieurs parmi eux ne savent pas quand ils pourront sortir: soumis à l'ex-article 43 du code pénal qui permet d'interner des délinquants estimés dangereux pour une période indéterminée, ils sont en attente d'un nouveau jugement. Alors qu'ils réalisent leurs films, leur liberté se joue en direct. «Demain c'est quand?»

### L'article 43

Plusieurs des détenus apparaissant dans le film ont fait l'objet d'une condamnation assortie d'une application de l'article 43 de l'ancien code pénal. Depuis 1965, cet article prévoyait l'internement des délinquant-e-s jugé-e-s dangereux dans des établissements psychiatriques «appropriés» (sécurisés). Mais de tels établissements n'ont pas été créés, si bien que ces détenu-e-s restent en prison tant que la mesure d'internement n'est pas levée. Et comme ils ne bénéficient pas de soins adéquats en prison, les experts ne les laissent pas volontiers sortir. Le 8 février 2004, les Suisses ont adopté l'initiative réclamant «l'internement à vie pour les délinquants sexuels ou violents jugés dangereux et non amendables». Le nouveau code pénal, entré en vigueur en janvier 2007, élargit l'application de telles mesures d'internement (l'ancien article 43 est repris dans l'actuel article 59/64 et 65), alors qu'on ne dispose toujours pas de structures «appropriées». En raison de cette révision de la loi, les détenus concernés ont fait l'objet de réévaluations de leurs cas pendant le tournage du film.

### Sortie en Suisse romande le 28 octobre

Projection des six films tournés en prison suivie d'un débat en présence de Denise Gilliland, réalisatrice, Anne-Laure Sahy, productrice et la présence exceptionnelle de Bernhard Baeriswyl, ancien détenu, protagoniste et réalisateur.

28 octobre au Cinéma City Pully à Lausanne à 20h

29 octobre au Cinéma d'Oron-la-Ville à 20h

31 octobre au Cinéma Urba 2 à Orbe à 20h45

2 novembre au Cinéma Bio à Carouge Genève à 10h30

9 novembre au Cinéma Royal à Ste-Croix à 18h

Sortie en salle d'*Article 43*

Dès le 29 octobre au Bio à Genève

Dès le 29 octobre au Bellevaux à Lausanne

et à Oron-la-Ville

Samedi 1 et dimanche 2 novembre

au Cinéma Urba 2 à Orbe

Samedi 8 et dimanche 9 novembre

au cinéma Royal à Ste-Croix

Autres dates Fribourg, Neuchâtel, etc. [www.article43.ch](http://www.article43.ch)

# Rencontre autour du cinéma

L'atelier de cinéma organisé par Denise Gilliard et Anne-Laure Sahy à la prison de la Colonie fut une expérience unique pour des détenus condamnés à de lourdes peines de mener jusqu'à son terme, un projet créatif et personnel. *Article 43* est l'histoire de cette rencontre, qui a lieu autour du cinéma, entre professionnels «de l'extérieur» et personnes de «l'intérieur», habituellement privées de ces choses essentielles que sont la création et l'échange autour d'un projet commun.

Christian Canosa

## Le temps intérieur

Routine, immobilité, unicité des repères spatiaux, la captation du temps en prison est un élément fondamental que peu de cinéastes sont capables de saisir. Cette perception si particulière du temps, Denise Gilliard l'exprime dans la construction du film: répétitions des lieux et des gestes des gardiens, rares ellipses, temps morts entre les séquences. Les allers-retours de l'équipe technique entre l'intérieur et l'extérieur accentuent l'unité de lieu dévolue à la prison et à ses résidents. Ce temps suspendu et vidé de sens se retrouve aussi dans le choix du titre, l'ex-article 43 est par définition une peine ad æternam. À cet inconfort vécu par le spectateur, s'ajoute le travail sur la lumière: le documentaire débute en juin avec des images tournées de jour, puis, au fil du récit, la lumière s'ameuise pour finir par des plans tournés de nuit. *Article 43* se termine en hiver, c'est une plongée vers quelque chose d'obscur.

**« Plus personne ne nous demande notre avis, nos choix se résument à pas grand chose »  
un participant de l'atelier**

La résonance entre les courts métrages réalisés par les détenus s'explique en partie par l'équipe technique: la monteuse et le compositeur travaillent sur les cinq films. On le voit dans le documentaire qui retrace l'aventure de cet atelier-cinéma, les détenus ont pu leur exposer directe-

ment leurs intentions et ainsi accompagner leur film par une bande-son originale. Ces échanges donnent lieu à des images saisissantes où l'on voit les visages des détenus, certains au bord des larmes, penchés sur l'écran de la table de montage, regardant leurs intentions et leurs images qui, grâce aux raccords de la monteuse et à la musique originale, littéralement «deviennent cinéma». Ces visages qui, joints à la parole, expriment ailleurs dans le film, de la souffrance, du ressentiment et parfois de la violence, sont en proie à une transformation: les détenus semblent se découvrir, peut-être pour la première fois, à travers leurs créations. Ces plans donnent la mesure de la force créatrice comme dépassement et élévation de soi: intensité de l'expression des visages habités par une force canalisée et comme apaisée.

Au final, une certaine harmonie lie les films réalisés par les détenus, tant par l'aspect grave et mélancolique que par les images oniriques et la distance prise par les auteurs avec leurs sujets – hormis peut-être pour *La vie d'une patate*. De la part de personnes subissant la prison depuis de nombreuses années et soumis à une mesure aussi dantesque que l'article 43, on aurait pu s'attendre à un ton plus direct et véhément et à des positions militantes. Ils démontrent au travers de leurs œuvres qu'ils ont voulu saisir l'opportunité de cet atelier pour nourrir une création poétique et personnelle.

Certes, il faut relever que pour disposer d'une plus grande liberté de création, il n'était pas dans l'intérêt des

détenus de traiter de sujets trop sensibles aux yeux des autorités pénitentiaires et judiciaires, en critiquant par exemple leurs conditions de détention ou en dénonçant une justice inhumaine. Si les auteurs n'ont pas fait d'autocensure, ni subi de censure directe – la direction de la prison avait un droit de regard uniquement sur le projet final – ils avaient tout à perdre à traiter de sujets considérés comme subversifs, en particulier ceux d'entre eux soumis à l'ex-article 43, donc à une réévaluation de leurs cas.

**« C'est la première fois que je vais jusqu'au bout d'un projet »  
Jean Anken, réalisateur  
de *A l'époque***

La rencontre et le travail de création cinématographique entre professionnels et détenus ont donné à ces derniers une occasion, peut-être unique, d'exister autrement, de créer, de parler de soi et de leur travail avec d'autres. «C'est incroyable de les voir en ce moment, c'est magique ce qui se passe entre eux, les échanges se poursuivent même après l'atelier» affirme le gardien responsable de l'équipe. *Article 43* rend ainsi compte de l'intensité de cette rencontre autour du cinéma et renforce la conviction de Denise Gilliard: «Dans mes films, et c'est ce que je crois fondamentalement, je veux montrer que l'art est une opportunité de développer une facette de soi. Être capable de créer et pouvoir mettre en forme ce qu'on a à dire, c'est tenir debout».



photo: Michèle Massy